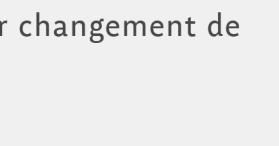
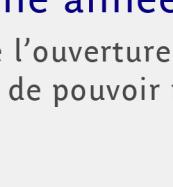


À la Une



Retour sur une année 2025 pleine de changements

Avec l'arrivée de l'ouverture à la concurrence en novembre 2025, l'Espace santé a du se transformer afin de pouvoir recevoir les agents de RDS transférés suite à leur changement de régime.

Quel a été l'enjeu pour l'Espace santé ?

Pour pouvoir accueillir des agents extérieurs à l'EPIC dans les centres médicaux, il est essentiel que l'Espace santé puisse télétransmettre les éléments de facturation aux différentes caisses d'assurance maladie (CPAM) et mutuelles, c'est à dire réaliser des feuilles de soins électroniques.

Pour cela, les centres médicaux doivent être reconnus par l'Agence Régionale de Santé (ARS) comme centre de santé et obtenir un agrément de centre de santé.

En quoi consiste une demande d'agrément ?

Plusieurs mois de travail ont été nécessaires pour rédiger un projet de santé détaillant le fonctionnement de chaque centre médical afin de démontrer la conformité avec les exigences légales : le respect des normes de santé publique, la traçabilité et la sécurité des actes médicaux, l'absence de but lucratif dans la gestion de l'établissement.

Quels changements ont été entrepris ?

La mise en place de la télétransmission a nécessité une évolution majeure du système d'information de l'Espace santé.

Ainsi, depuis le 3 novembre 2025, les centres médicaux disposent d'un nouveau logiciel pour l'enregistrement des patients. Le recueil et la vérification des éléments administratifs peuvent engendrer un temps d'attente allongé avant les consultations.

Pour plus de confort, il est recommandé de venir dix minutes avant son heure de rendez-vous.



QUEL CAP POUR 2026 ?

L'Espace santé a obtenu une attestation provisoire pour une durée maximale d'un an.

L'objectif pour 2026 est donc de finaliser les actions mises en place et de rester mobilisés pour les prochaines étapes en vue de l'obtention de l'agrément définitif :

- ✓ Visite de conformité sur site
- ✓ Audits de l'ARS pour les activités dentaires et d'ophtalmologie
- ✓ Contrôles des télétransmissions par les CPAM

Zoom sur

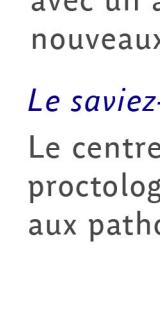
L'activité dentaire

Depuis la loi Khattabi de 2023, dans le cadre d'une demande d'agrément auprès de l'ARS, une attention particulière est portée sur l'activité dentaire pour garantir la qualité et la sécurité des soins.

A l'Espace santé, on compte 17 cabinets dentaires. Tous ont fait l'objet d'une étude de mise en conformité.

Une restructuration de l'activité dentaire et de stérilisation a été nécessaire pour répondre aux exigences de l'ARS avec notamment la mise en place d'un système de traitement de l'eau des fauteuils dentaires, l'aménagement des espaces de travail et l'acquisition de laveurs thermo-désinfectant et de matériel d'hygiène et de sécurité.

Toutes les équipes sont mobilisées et se tiennent prêtes en cas de contrôle.



La gastro-entérologie

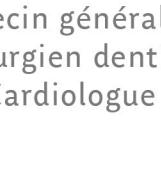
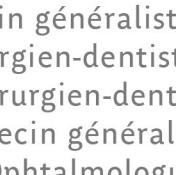
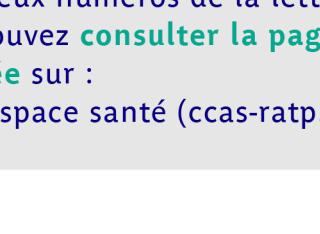
Une équipe médicale renforcée

Deux nouveaux gastro-entérologues rejoignent le centre médical de Lachambeaudie dès le début de l'année 2026.

Suite à une vague de départs en retraite, l'Espace santé a connu une période de tension avec un allongement considérable des délais de rendez-vous, notamment pour les nouveaux patients.

Le saviez-vous ?

Le centre de Lachambeaudie propose également des consultations de proctologie, spécialité de gastro-entérologie consacrée essentiellement aux pathologies de l'anus et du rectum.



Au 1^{er} janvier, le **montant des consultations** de certaines spécialités (gynécologie, dermatologie, endocrinologie, psychiatrie) est **révalorisé**. La part du **ticket modérateur** facturé pour les patients non mutualistes est impactée et **augmentée**.

Un mouvement national de **grève des médecins** est prévu du **05 au 15 janvier 2026** afin de protester contre le projet de la loi de financement de la sécurité sociale. Des **consultations** risquent d'être **annulées**.

<https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/paris/ratp>